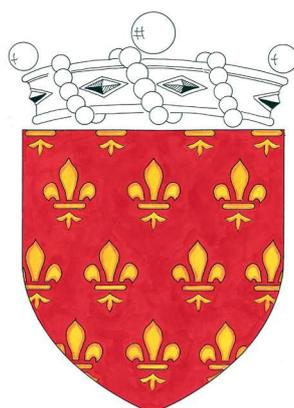


## Eustache d'Alegre, baron d'Allègre.



Aussi nommé *Extace de Alegrio*. Deuxième fils d'Hugues 1<sup>er</sup> d'Alegre et de Gillète de Courcelles, *Eustachius de Alegrio*, est cadet d'Armand III, et vivait encore le 9 Janvier 1343.

**1304** : Eustache est convoqué par Philippe le Bel pour la guerre de Flandre, et requis de se rendre à Arras avec 10 hommes d'armes. En général chaque homme d'armes était accompagné de trois archers, d'un écuyer et d'un page.

**1308**. Par contract du lundy après la Saint-Jacques apôtre, l'an 1308, confirmé le dimanche après la Nostre Dame d'août suivant, il épouse Sybille de La Roue, dame d'Auzelles près Cunlhat, dont elle apporte les terres aux d'Alegre. (NDBMA. p. 32).

D'où 8 enfants, dont Odine, autre Agnès et Armand IV qui sera le dernier mâle de cette première maison des d'Alegre.

La maison de la Roue eut de fort belles alliances, dont les maisons de Tournon, d'Apchon, Chalencon, etc.

**1309**. D'après Anselme, il devient baron d'Allègre après 1309, en succession à son frère aîné Armand III qui, n'ayant pas de fils, avait testé en sa faveur.

A partir de 1309 on le trouve dans plusieurs échanges de rentes avec Guigues baron de Roche en Reynier.

(*Le Héraut d'armes*. Paris 1863. L I, C 8)

**Dans un hommage du 14 mars 1310**, qu'il rend à Jean 1<sup>er</sup> comte de Forez pour le château de Chomelix le Bas qu'il a donné en fief au chanoine du Puy Guillaume de Chalencon, il est qualifié damoiseau.

(A N. P, 493 bis. Côte 72. Original sur parchemin qui fut scellé).

D'après A. Lascombe, en 1310, 1319 et 1328, il fait hommage à Bernard de Castanet, évêque du Puy, du péage du pont d'Arlenches, du château de Chomelix, de sa maison forte de Chambarel, des villages du Vézy et de Chadernac, et de « tout ce qu'il tient à Anzac et dans l'église de St Georges de St Paulien.

**En 1311**, il signe un accord avec le baron de **Roche en Reynier** au sujet des limites ardemment contestées, de leurs juridictions sur les rives de l'Arzon. Bertrand de Bar, Dominique Chatard de Chadouard et Bertrand des Hayes, tous trois qualifiés damoiseaux sont témoins de cet acte.

(Arch Dept Haute Loire, *Inventaire du chartrier de la Chaise Dieu*, vol. III, f° 669, verso. *Preuves capitales de la maison de la Chassigne de Sereys*. Fradier. Le Puy. 1888.)

**1313**. Eustache est dit *chevalier* dans un hommage à l'abbé de la Chaise Dieu en 1313. de même en 1313 dans une transaction avec le prieur de Sembadel.

Le vendredi après la fête de St Barnabé de 1314, Gilbert de Bar lui rend hommage de Courbières, du Pinet et de Creyssadour.

Un original sur papier de l'ISTFDCLR, conservé aux Arch Dept de la Haute Loire (Q. I. II, C. 18), nous apprend qu'en 1318, Pons de Murcy dit l'Andos, lui fait donation « *de tout ce qu'il possède au mandement et village de la Mothe* ».

Il reconnaît l'évêque du Puy pour souverain en 1318.

**En 1318**, dans la quinzaine de la saint André, Eustache seigneur d'Allègre est convoqué à Clermont en Auvergne avec le vicomte de Polignac, les seigneurs de Montlaur, de Roche en Régnier, de Chalencon et de Solignac pour accompagner en chevaux et en armes, Eudes duc de Bourgogne et Robert comte de Boulogne, et autres.

(Baluze : *Histoire généalogique de la maison d'Auvergne*. 1708).

**Le sénéchal de Beaucaire Miles de Noyers**, maréchal de France soutient un important procès, depuis 1309, contre Eustache d'Alegre.

Ce procès durera une douzaine d'années et fixera les limites de l'Auvergne et du Velay.

Selon D.D. Devic et Vaissète (*Histoire générale du Languedoc*), Garde des Fauchers et Arnaud (*Histoire du Velay*), Miles de Noyers réclame que la baronnie d'Allègre, terres, villes, et châteaux, St Just et Chomelix le Haut dépendent de sa sénéchaussée et du **bailliage du Velay**, tandis **qu'Eustache se réclame du bailliage d'Auvergne**.

D'après l'abbé Payrard (*Tablettes du Velay II*, p. 29, et lettres insérées en note) le sénéchal produit des lettres patentes du roi Philippe le Bel datant de 1306, qui fixent bien les limites du Velay à celles du diocèse du Puy dont dépendait Allègre.

Un acte daté du mardi après la Pentecôte 1308, reçu par Pierre Dauzer, notaire royal au Puy, concerne une injonction par Jean de Montrevel. Ce juge royal criminel du bailliage du Velay enjoint à son lieutenant Rodolphe de Chesiac, damoiseau, qui s'y refuse, de signifier des lettres royales au seigneur d'Allègre, au bailli d'Auvergne et au prévôt de Langeac. Ces lettres royales spécifient que tout le diocèse du Puy fait partie du bailliage du Velay et ressort de la sénéchaussée de Beaucaire. Sont inclus les châteaux *d'Allègre*, de Chomelix le Haut, et leurs mandements.

Eustache, très bien soutenu par les plus grandes familles de la région, ne se rend pas aux injonctions ni aux procédures. Le baron d'Allègre persiste et plaide que ses terres et mandements dépendent de l'Auvergne.

**En 1320 un arrêt du Parlement de Paris ordonne qu'à l'avenir la baronnie d'Allègre fera partie du bailliage d'Auvergne.**

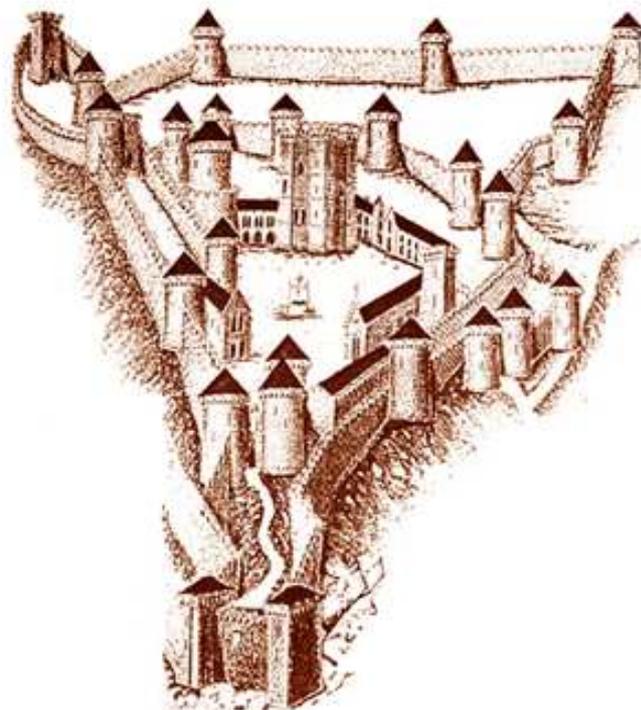
Ce document n'a pu être retrouvé ni par Truchard du Molin ni par les auteurs suivants.

La délimitation de justice entre les bailliages du Velay et d'Auvergne a lieu l'année suivante, le **15 octobre 1321**.

Tout cela n'empêchant pas Allègre de rester dépendant du diocèse du Puy.

Au sein du bailliage d'Auvergne, le mandement de la baronnie d'Allègre comprend « la ville d'Allègre et les paroisses de Chomelix le Haut et St Just, Céaux, la Chapelle Bertin, Félines, Monlet, Murs et St Pal de Murs, St Léger, Sembadel, Varennes St Honorat.

(**Note** : détails sur ces points dans : Dom Devic et dom Vaissète, *Histoire générale de Languedoc* ; Garde des Fauchers ; l'abbé Payrard qui produit ces lettres en note ; Augustin Chassaing qui produit l'arrêt du 15 octobre 1321 : *Spicilegium Brivatense*.)



Sceau et château de Miles de Noyers, à Noyers sur Serein.  
Essai de reconstitution de sa configuration au XIIe s, par Charles Mignard.  
Étonnante ressemblance avec le (futur) château d'Allègre.

**Le 21 septembre 1321**, d'après Baluze, Eustache est présent en compagnie de Béraud de Solignac, Bertrand de la Roue et d'autres, au mariage de Ponçon de Rochebaron avec Marcibille de Bussièrès.

**1322.** Le protocole de Jean de Peyre le mentionne présent le 25 août 1322, parmi les témoins au procès verbal de la prise de possession par mandataire d'un canonicat de l'église du Puy concédé par le pape Jean XXII à Etienne de Mornay, doyen de Saint Martin de Tours.  
(Arch. Dept. Haute Loire G6. Fol. 179 et sq).

**1331.** D'après le Père Anselme il est du nombre des familles nobles du bailliage d'Auvergne dont les privilèges sont reconduits le 10 avril 1331.

**1332.** Le doyen du Puy et du chapitre noble de Brioude, Pons de Polignac, seigneur de Lavalamblavès, le nomme en 1332 parmi ses exécuteurs testamentaires.  
(Arch Dept Haute Loire, *Fonds St Mayol*, parchemin).

**1335.** Il est témoin à l'hommage rendu le 5 juillet 1335 à Guy VII comte de Forez par Eustache de Rochefort. Sont témoins avec Eustache d'Alegre, le damoiseau Pierre Mitte de Mons, les chevaliers Henri de Rochebaron de Montarchier, Guy de la Périère, Guillaume du Vernet, le professeur ès lois Mathieu de Boisvair, et le frère Amédée de Lavieu, prévôt de Montverdun.  
(Arch. de la Diana à Montbrison, communiquées par M. de Rochigneux).

**1340.** Eustache est mal en point lorsque, d'après Anselme, il teste en 1340. Simon Ponsin, clerc et notaire, reçoit alors sa procuration « à l'effet d'agir en toutes ses affaires » (Huillard-Breholles : *Titres*, N° 2258).

**En 1341**, on trouve l' « *homage fait par noble Hugon de La Roche (Lambert) à hault et puissant seigr messire Eustachy seigr d'Alegre* » pour une rente sur le village de Juchet. Cote 2 E art. 15 (anciennement 2 E 19), parchemin original et sa copie sur papier.

**Le 9 janvier 1343** Armand VII vicomte de Polignac, neveu de Pons doyen du Puy et du chapitre noble de Brioude, le nomme au nombre de ses exécuteurs testamentaires (Fonds des frères prêcheurs du puy, dans les Preuves Polignac II, p. 8).

**En 1343** Eustache sgr d'Alègre, fait un dernier hommage Jean de Chandorat, évêque du Puy, des péages du château de Chomelix le Haut, du pont d'Arlenches, de la « forteresse de Chambarel », du village de Chadernac, et du Vézy. A. Lascombe nous apprend ainsi qu'il a ajouté à ses possessions Chardon, le mas de Juchet acquis au vicomte de Polignac, Maisonseule près Lissac et Freycinet-Lalebouze. Il fait aussi hommage de ce qu'il possède à Anzac et dépendances et en l'église Saint Georges de St Paulien.

On mesure au niveau élevé des familles qui font partie des mêmes réseaux que les d'Alègre que cette première maison était d'une qualité qui lui promettait un avenir des plus hauts.

**Il avait épousé Sibylle de la Roue**, fille de Bertrand de Solignac seigneur de la Roue et de sa première épouse Andrée de Saint Trivier.

**D'où :**

1° Armand IV, 2° Pons, 3° Louis, 4° Odine, 5° Agnès, 6° Sibylle, 7° Marguerite, 8° Marie.

**PONS d'Alegre.**

Fils d'Eustache baron d'Allègre et de Sybille de La Roue, mort avant son Père sans avoir été marié.

**Louis d'Alegre.**

Fils d'Eustache baron d'Allègre et de Sybille de La Roue, mort jeune et sans descendance.

**SIBYLLE d'Alegre.**

6<sup>ème</sup> enfant d'Eustache d'Alègre, elle porte le prénom de sa mère Sibylle de la Roue, et fut religieuse, comme sa soeur Marguerite.

**MARGUERITE d'Alegre.**

7<sup>ème</sup> enfant d'Eustache d'Alegre et de Sibylle de la Roue. Comme sa soeur Sibylle, Marguerite fut religieuse. Puis elle fut prieure de Chassignolles, en qualité de quoi, le 21 avril 1358, elle signe une *charte de paréage* avec la Reine Jeanne comtesse d'Auvergne et de Boulogne.  
A.N. J. 1084. N° 26.

### **MARIE d'Alegre.**

Fille d'Eustache d'Alegre et de Sybille de la Roue, Marie est leur 8<sup>ème</sup> enfant.

En 1340, d'après Anselme, dans l'Inventaire du chartrier de la Chaise Dieu (Arch. dept. H.L, liasse 218 ? p. 98) elle sera la première épouse d'Armand II de Langeac, fils d'Armand 1<sup>er</sup> seigneur de Langeac et de Catherine d'Aurillac. Ils n'ont pas d'enfant.

Armand II de Langeac épouse en 2<sup>èmes</sup> noces Joffrèze de Roquemaure dame de Domeyrat.

Odine et Agnès, deux des filles d'Eustache vont jouer un rôle important dans la succession de leur frère Armand IV, en 1361.

### **ODINE d'Alègre.**

On lit parfois Ondine.

Fille d'Eustache d'Alegre et de Sybille de La Roue, Odine, leur 4<sup>o</sup> enfant, est soeur d'Agnès et d'Armand IV, etc.

Odine d'Alègre est épouse :

**1<sup>o</sup> en 1339**, de Casto IV, ou Gaston IV, de Saint Nectaire, dit Tripier (fils de Bertrand II seigneur de Saint Nectaire et de Dauphine de Bréon.



Ecu des Saint-Nectaire.



L'église romane.

D'où enfants, dont Héraclé de Saint Nectaire prévôt du chapitre noble de Brioude en 1370, et Bertrand III de St Nectaire seigneur de Clavelier, qui succédera à Armand IV comme baron d'Allègre.

**2<sup>o</sup> vers 1359**, de Robert de Chaslus-Lembron, dit Bouvier ;

**3<sup>o</sup>** de Pierre de la Rochebriant, seigneur du Broc. D'où Armand du Broc, damoiseau, mort en 1386 sans postérité, et qui avait cédé ses droits à son cousin Perceval Raybe de St Marcel.

**Tripier ou tripied ?** D'après Georges Paul (BMA, p. 13) « Odine est mariée en 1339 à Casto IV dit *Tripier* sgr de Saint Nectaire... ».

G. Paul ajoute (BMA p. 16) « (...) Bertrand de Saint Nectaire, dit *Tripied*, fils d'Odine... »

D'après Moreri (Généalogie des Saint Nectaire), Chabrol (Coutumes d'Auvergne. T 4, p 46, 47) et L. De Ribier (Recherche de la noblesse d'Auvergne, article Chaslus p. 151, 152), cités par F. et E. Grellet (CVSA, p 8, note 1 ) « Bertrand III de Saint Nectaire, seigneur de Saint Nectaire, baron de Clavelier (...) dit *Tripier*, fils de Casto (ou Gaston) II, dit Bulier seigneur de Saint Nectaire, de Clavelier, Saint Sauveur, etc., et d'Ondine d'Allègre (qu'il avait épousée en 1339) et qui se remaria en 1351 avec Hugues III de Chaslus-Lembron, fils de Hugues II et de Marguerite de Bar), sœur d'Armand d'Allègre mort en 1361, et fille d'Eustache, sgr et baron d'Allègre, et de Sybille de La Roue, dame d'Auzelle. »

### **Agnès d'Alègre.**

Autre Agnès, fille d'Eustache baron d'Allègre et de Sybille de La Roue, soeur d'Odine, d'Armand IV, etc.

**1<sup>o</sup>**, Agnès épouse Guy de Jarez en premier mariage le 10 juillet 1338. Il est seigneur de St Chamond et reçoit en dot 3500 livres.

**2<sup>o</sup>**, Agnès épouse en deuxième mariage Ithier Raybe seigneur de St Marcel d'Urfé, en Forez, qui de ce fait détiendra des droits sur la baronnie d'Allègre.

D'après Anselme, Agnès est dite dame de St Marcel, dans une quittance qu'elle donne au Roi le 3 février 1367 pour 40 francs or qu'il lui avait alloués *pour sa dépense* pendant le mois où elle était resté à Paris sur son ordre. Les 2 et 24 octobre 1377, puis les 1<sup>er</sup> et 25 juin 1378, elle

délivre d'autres quittances, à chaque fois pour le roi « *lui ayant assigné 30 francs d'or par mois sur ses aydes* ».

(Note 2, p. 34, NDBMA).



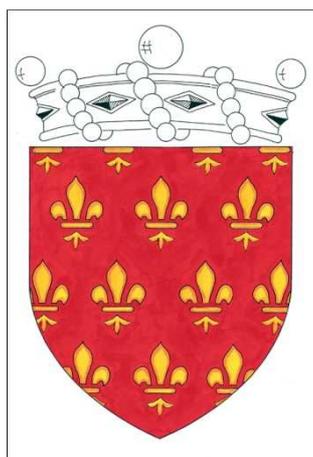
Le sceau d'Agnès, toujours identique, est appendu à toutes ces quittances : « parti, au 1, semé de billettes, au lion brochant, qui est de Raybe St Marcel ; au 2, à six fleurs-de-lis, posées 3, 2 et 1, qui est d'Alegre ».

La légende qui entoure l'écu de son sceau est « S. AGNES DAME DE SAINT MARCEL ». NDBMA, p.34.

**Note.** Son sceau figure dans la Collection Clairambault. A N.N° 74.

Sur ces sceaux d'Agnès, on distingue son écartelé, au 1 de Raybe au lion brochant ; au 2 d'Alegre à six fleurs-de-lis, 3, 2 et 1.

Certes un semis peut être réduit à six pièces 3, 2 et 1, surtout dans un sceau de petite taille. Mais un écu portant six pièces ne s'écartèle pas nécessairement en le coupant en deux. Ainsi coupé un écu avec six fleurs-de-lis ne serait ni fort élégant ni équilibré, ni facile à accoler à un autre écu. Je penche pour l'existence d'un écu des d'Alegre ayant porté six f.d.l, contemporain du semis, comme brisure, ou comme une évolution difficilement lisible puisque interrompue en 1361 pour la branche principale.



G Duflos. 2010.